



Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur l'accès
à l'information, la participation du public
au processus décisionnel et l'accès
à la justice en matière d'environnement

Septième session

Genève, 18-20 octobre 2021

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour et règles de fonctionnement visant
à faciliter la participation et la prise de décisions à distance****Ordre du jour provisoire annoté de la septième session
de la Réunion des Parties**

**Qui s'ouvrira au Palais des Nations,
à Genève, le lundi 18 octobre 2021, à 10 heures***

I. Ordre du jour provisoire**Travaux préparatoires**

1. Ouverture des travaux préparatoires.
2. Adoption de l'ordre du jour et des règles de fonctionnement visant à faciliter la participation et la prise de décisions à distance.
3. Établissement de la version finale des documents en souffrance.

Débat général

4. Ouverture du débat général.
5. État d'avancement des procédures de ratification de la Convention et de l'amendement à la Convention.

* La septième session de la Réunion des Parties à la Convention se tiendra juste avant la quatrième session de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (22 octobre 2021). Un débat conjoint de haut niveau se tiendra sous les auspices des deux Réunions des Parties le 21 octobre 2021. L'ordre du jour provisoire du débat conjoint de haut niveau fera l'objet d'un document distinct. De plus amples informations sont disponibles sur la page Web consacrée aux deux sessions (<https://unece.org/environmental-policy/events/MoP7-MoPP4-JHLS>).



6. Questions de fond :
 - a) Accès à l'information, y compris aux outils d'information électroniques ;
 - b) Participation du public au processus décisionnel ;
 - c) Accès à la justice ;
 - d) Organismes génétiquement modifiés.
7. Procédures et mécanismes facilitant la mise en œuvre de la Convention :
 - a) Mécanisme d'établissement des rapports ;
 - b) Mécanisme d'examen du respect des dispositions ;
 - c) Mécanisme de réaction rapide chargé de traiter les cas relevant de l'article 3 (par. 8) de la Convention ;
 - d) Renforcement des capacités.
8. Promotion de la Convention, évolution de la situation et corrélations pertinentes :
 - a) Adhésion à la Convention des États extérieurs à la région de la Commission économique pour l'Europe ;
 - b) Promotion des principes de la Convention ;
 - c) Synergies entre la Convention, d'autres accords multilatéraux pertinents relatifs à l'environnement et d'autres partenaires ;
 - d) Évolution mondiale et régionale en ce qui concerne les questions se rapportant au Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ;
 - e) Communication des dernières informations sur les initiatives du Programme des Nations Unies pour l'environnement en matière d'accès à l'information, de participation du public et d'accès à la justice en matière d'environnement.
9. Programme de travail et fonctionnement de la Convention :
 - a) Mise en œuvre du Programme de travail pour 2018-2021 ;
 - b) Futur programme de travail pour 2022-2025 ;
 - c) Plan stratégique pour 2022-2030 ;
 - d) Arrangements financiers.
10. Rapport sur la vérification des pouvoirs des Parties à la Convention.
11. Élection du (de la) président(e), des vice-président(e)s et des autres membres du Bureau.
12. Date et lieu de la huitième session ordinaire.
13. Questions diverses.

II. Annotations

La Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) tiendra sa septième session du 18 au 20 octobre 2021, à Genève. Le débat conjoint de haut niveau sous les auspices de la Réunion des Parties à la Convention et au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants aura lieu le 21 octobre 2021.

En raison des restrictions liées à la pandémie de maladie à Coronavirus (COVID-19), la septième session de la Réunion des Parties à la Convention d'Aarhus se tiendra selon des modalités hybrides (associant participation en ligne et en personne).

La session sera divisée en une phase préparatoire et un débat général. Les travaux préparatoires auront lieu le lundi 18 octobre, à partir de 10 heures. Cette phase sera l'occasion d'achever l'élaboration des éventuels documents en souffrance. La fin d'après-midi et la soirée seront consacrées à la finalisation et à la traduction des documents susceptibles d'être révisés ainsi qu'aux réunions de coordination. Le débat général s'ouvrira le mardi 19 octobre, à 10 heures.

L'examen de l'ensemble des points de l'ordre du jour aura lieu en séance plénière. Les représentants des Parties et les intervenants ayant une expertise étendue dans les domaines concernés et susceptibles de faire part d'expériences positives en matière de promotion de la mise en œuvre de la Convention ainsi que d'éclairer sur les difficultés communes en rapport avec les points examinés seront invités à prononcer, lors du débat général, des discours liminaires pour lancer la discussion sur ces points de l'ordre du jour.

Chaque point de l'ordre du jour comporte, le cas échéant, la liste des documents à examiner en vue des débats au titre de ce point. Les documents devant faire l'objet d'une décision (d'approbation ou d'adoption, par exemple) sont clairement signalés comme tels, tandis que les autres documents destinés à faciliter les débats sont présentés en tant que documents d'information. En plus des documents traitant de questions ou de thèmes particuliers, deux documents établis par le secrétariat fourniront des informations générales pertinentes pour de nombreux points devant être examinés au cours du débat général et ne seront donc pas mentionnés à nouveau après chaque point en tant que documents d'information, à moins qu'ils fassent spécifiquement l'objet du point examiné. Il s'agit des documents suivants :

- a) Rapport de synthèse sur l'état de la mise en œuvre de la Convention (ECE/MP.PP/2021/6) ;
- b) Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail pour 2018-2021 (ECE/MP.PP/2021/3).

En outre, les rapports nationaux de mise en œuvre, qui sont disponibles sur le site Web de la Convention¹, peuvent également fournir des informations utiles pour un certain nombre de points de l'ordre du jour.

Travaux préparatoires

Date et heure : Lundi 18 octobre, 10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures

1. Ouverture des travaux préparatoires

Date et heure : Lundi 18 octobre, 10 heures-10 h 10

La Présidente de la Réunion des Parties ouvrira les travaux préparatoires.

2. Adoption de l'ordre du jour et des règles de fonctionnement visant à faciliter la participation et la prise de décisions à distance

Date et heure : Lundi 18 octobre, 10 h 10-10 h 20

La Réunion des Parties sera invitée à adopter l'ordre du jour de sa septième session tel qu'il figure dans le présent document.

La Réunion des Parties sera invitée à adopter les règles de fonctionnement visant à faciliter la participation et la prise de décisions à distance

¹ Voir à l'adresse : <https://aarhusclearinghouse.unece.org/national-reports/reports>.

Documents

Textes devant faire l'objet d'une décision

Ordre du jour provisoire de la septième session de la Réunion des Parties (ECE/MP.PP/2021/1) ;

Règles de fonctionnement visant à faciliter la participation et la prise de décisions à distance à la septième session de la Réunion des Parties à la Convention, compte tenu des circonstances exceptionnelles (ECE/MP.PP/2021/5).

3. Établissement de la version finale des documents en souffrance

Date et heure : Lundi 18 octobre, 10 h 20-13 heures et 15 heures-18 heures

Les représentants seront invités à achever l'élaboration des éventuels documents en souffrance.

Débat général²

Date et heure : Mardi 19 octobre, 10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures, et mercredi 20 octobre, 10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures

4. Ouverture du débat général

Date et heure : Mardi 19 octobre, 10 heures-10 h 5

La Présidente de la Réunion des Parties ouvrira le débat général.

5. État d'avancement des procédures de ratification de la Convention et de l'amendement à la Convention

Date et heure : Mardi 19 octobre, 10 h 5-10 h 15

Le secrétariat informera la Réunion des Parties de l'état d'avancement des procédures de ratification, d'acceptation, d'approbation et d'adhésion concernant la Convention et l'amendement à la Convention³. Il informera en outre la Réunion de toutes déclarations faites par les Parties lors du dépôt de leur instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion.

Les représentants des États ou des organisations régionales d'intégration économique qui ne sont pas encore parties à la Convention ou à l'amendement à la Convention seront invités à rendre compte de leurs projets de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion à ces instruments.

² Toutes les décisions adoptées à titre provisoire pendant le débat général seront officiellement adoptées lors du débat conjoint de haut niveau (21 octobre 2021). La clôture officielle de la septième session aura également lieu au cours du débat conjoint de haut niveau.

³ Des informations sur l'état d'avancement des procédures de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion sont disponibles à l'adresse : <https://unece.org/environment-policy/public-participation/aarhus-convention/status-ratification>.

6. Questions de fond

Date et heure : Mardi 19 octobre, 10 h 15-12 h 40

a) Accès à l'information, y compris aux outils d'information électroniques

Date et heure : Mardi 19 octobre, 10 h 15-10 h 50

La Présidente de l'Équipe spéciale de l'accès à l'information présentera un aperçu des activités menées par l'Équipe spéciale depuis la sixième session de la Réunion des Parties (Budva (Monténégro), 11-14 septembre 2017).

La Réunion des Parties sera invitée à examiner les travaux entrepris, à remédier aux problèmes qui pourraient se poser et à donner des orientations concernant la poursuite des travaux dans ce domaine. Elle sera aussi invitée à examiner et à adopter provisoirement un projet de décision sur les recommandations actualisées tendant à une utilisation plus efficace des outils d'information électroniques (ECE/MP.PP/2021/20) et un projet de décision sur les moyens de promouvoir un accès effectif à l'information (ECE/MP.PP/2021/8).

Documents

Textes devant faire l'objet d'une décision

Projet de recommandations actualisées tendant à une utilisation plus efficace des outils d'information électroniques (ECE/MP.PP/2021/20) et Additif 1 (ECE/MP.PP/2021/20/Add.1) ;

Projet de décision VII/1 sur les moyens de promouvoir un accès effectif à l'information (ECE/MP.PP/2021/8).

Documents d'information

Rapport du Groupe de travail des Parties sur sa vingt-deuxième réunion (ECE/MP.PP/WG.1/2018/2), y compris la séance thématique sur l'accès à l'information ;

Rapport de l'Équipe spéciale de l'accès à l'information sur sa sixième réunion (ECE/MP.PP/WG.1/2020/3) ;

Rapport de l'Équipe spéciale de l'accès à l'information sur sa septième réunion (ECE/MP.PP/WG.1/2021/3).

b) Participation du public au processus décisionnel

Date et heure : Mardi 19 octobre, 10 h 50-11 h 30

La Présidente de l'Équipe spéciale de la participation du public au processus décisionnel présentera un aperçu des activités menées par l'Équipe spéciale depuis la sixième session de la Réunion des Parties.

La Réunion des Parties sera invitée à examiner les travaux entrepris, à remédier aux problèmes qui pourraient se poser et à donner des orientations concernant la poursuite des travaux dans ce domaine.

La Réunion des Parties sera invitée à examiner et à adopter provisoirement un projet de décision sur les moyens de promouvoir la participation effective du public au processus décisionnel.

Documents

Texte devant faire l'objet d'une décision

Projet de décision VII/2 sur les moyens de promouvoir la participation effective du public au processus décisionnel (ECE/MP.PP/2021/9).

Documents d'information

Rapport de l'Équipe spéciale de la participation du public au processus décisionnel sur sa huitième réunion (ECE/MP.PP/WG.1/2019/3) ;

Rapport du Groupe de travail des Parties sur sa vingt-troisième réunion (ECE/MP.PP/WG.1/2019/2), y compris la séance thématique sur la participation du public au processus décisionnel ;

Rapport de l'Équipe spéciale de la participation du public au processus décisionnel sur sa neuvième réunion (ECE/MP.PP/WG.1/2021/4).

c) Accès à la justice

Date et heure : Mardi 19 octobre, 11 h 30-12 h 10

Le Président de l'Équipe spéciale sur l'accès à la justice présentera un aperçu des activités de l'Équipe depuis la sixième session de la Réunion des Parties.

La Réunion des Parties sera invitée à examiner les travaux entrepris, à remédier aux problèmes qui pourraient se poser et à donner des orientations concernant la poursuite des travaux dans ce domaine.

La Réunion des Parties sera invitée à examiner et à adopter provisoirement un projet de décision sur les moyens de promouvoir un accès effectif à la justice.

Documents

Texte devant faire l'objet d'une décision

Projet de décision VII/3 sur les moyens de promouvoir un accès effectif à la justice (ECE/MP.PP/2021/10).

Documents d'information

Rapport de l'Équipe spéciale de l'accès à la justice sur sa onzième réunion (ECE/MP.PP/WG.1/2018/3) ;

Rapport de l'Équipe spéciale de l'accès à la justice sur sa douzième réunion (ECE/MP.PP/WG.1/2019/4) ;

Rapport du Groupe de travail des Parties sur sa vingt-quatrième réunion (ECE/MP.PP/WG.1/2020/2), y compris la séance thématique sur l'accès à la justice ;

Rapport de l'Équipe spéciale de l'accès à la justice sur sa treizième réunion (ECE/MP.PP/WG.1/2021/5).

d) Organismes génétiquement modifiés

Date et heure : Mardi 19 octobre, 12 h 10-12 h 40

Le Président de la troisième table ronde conjointe sur la sensibilisation du public, l'accès à l'information et la participation du public concernant les organismes vivants modifiés et les organismes génétiquement modifiés (Genève, 16-18 décembre 2019) rendra compte des activités relatives aux organismes génétiquement modifiés menées depuis la sixième session de la Réunion des Parties.

Les Parties, les signataires et d'autres parties prenantes seront invités à communiquer des informations sur les activités liées à la mise en œuvre de la Convention en ce qui concerne les organismes génétiquement modifiés et/ou à l'application de l'amendement à la Convention sur la participation du public aux décisions concernant la dissémination volontaire dans l'environnement et la mise sur le marché d'organismes génétiquement modifiés.

La Réunion des Parties sera invitée à examiner les travaux entrepris, à remédier aux problèmes qui pourraient se poser et à donner des orientations concernant la poursuite des travaux dans ce domaine.

Documents

Documents d'information

Rapport sur la troisième table ronde conjointe sur la sensibilisation du public, l'accès à l'information et la participation du public concernant les organismes vivants modifiés et les organismes génétiquement modifiés (ECE/MP.PP/WG.1/2020/6) ;

Rapport du Groupe de travail des Parties sur sa vingt-cinquième réunion (ECE/MP.PP/WG.1/2021/2, à paraître), y compris la séance thématique sur les organismes génétiquement modifiés.

7. Procédures et mécanismes facilitant la mise en œuvre de la Convention

Date et heure : Mardi 19 octobre, 12 h 40-13 heures et 15 heures-18 heures

a) Mécanisme d'établissement des rapports

Date et heure : Mardi 19 octobre, 12 h 40-13 heures et 15 heures-15h 20

La Réunion des Parties sera invitée à examiner la mise en œuvre de la Convention en se fondant sur les rapports nationaux de mise en œuvre soumis par les Parties ainsi que sur le rapport de synthèse élaboré par le secrétariat. Elle sera appelée également à prendre note de tous rapports soumis par les signataires et autres États non parties à la Convention, ainsi que de ceux établis par des organisations internationales, régionales et non gouvernementales (ONG). Les Parties seront invitées à en dégager les principales tendances, les problèmes les plus importants et les solutions les plus efficaces. Elles seront aussi invitées à débattre de l'expérience acquise dans le cadre de la procédure d'élaboration des rapports, notamment en ce qui concerne la participation des ONG et d'autres parties prenantes au processus, ainsi qu'à se prononcer sur les moyens éventuels d'améliorer le processus à l'avenir.

La Réunion des Parties sera invitée à examiner et adopter provisoirement un projet de décision sur les obligations en matière d'établissement de rapports.

Document

Texte devant faire l'objet d'une décision

Projet de décision VII/7 sur les obligations en matière d'établissement de rapports (ECE/MP.PP/2021/14).

b) Mécanisme d'examen du respect des dispositions

Date et heure : Mardi 19 octobre, 15 h 20-16 h 20

Le Président du Comité d'examen du respect des dispositions rendra compte des activités du Comité depuis la sixième session de la Réunion des Parties et présentera toutes les conclusions et recommandations du Comité concernant le respect des dispositions par certains États Parties.

La Réunion des Parties sera invitée à prendre note du rapport du Comité, y compris les recommandations générales qui s'y trouvent et les conclusions et recommandations du Comité concernant le respect des dispositions par certains États Parties, et à examiner, réviser s'il y a lieu et adopter provisoirement les projets de décisions ayant trait au respect des dispositions. Outre un projet de décision sur les questions générales de respect des dispositions, les Parties examineront un certain nombre de projets de décisions supplémentaires sur des cas précis de non-respect.

La Réunion des Parties est appelée également à élire les membres du Comité d'examen du respect des dispositions.

Documents

Textes devant faire l'objet d'une décision

Projet de décision VII/8 sur les questions générales de respect des dispositions (ECE/MP.PP/2021/23) ;

Projets de décisions supplémentaires sur des cas précis de non-respect (à déterminer)⁴.

Documents d'information

Rapport du Comité d'examen du respect des dispositions sur les questions de procédure (ECE/MP.PP/2021/44) ;

Rapport du Comité d'examen du respect des dispositions sur les questions générales de respect des dispositions (ECE/MP.PP/2021/45) ;

Composition du Comité d'examen du respect des dispositions (ECE/MP.PP/WG.1/2020/9) ;

Rapports supplémentaires sur des cas précis ayant trait au respect des dispositions (à déterminer).

c) Mécanisme de réaction rapide chargé de traiter les cas relevant de l'article 3 (par. 8) de la Convention

Date et heure : Mardi 19 octobre, 16 h 20-17 h 20

La Réunion des Parties sera invitée à examiner les principales tendances, difficultés et bonnes pratiques relatives à la protection des défenseurs et défenseuses de l'environnement. Elle sera invitée à examiner et à adopter provisoirement un projet de décision sur un mécanisme de réaction rapide chargé de traiter les cas relevant de l'article 3 (par. 8) de la Convention d'Aarhus.

Document

Texte devant faire l'objet d'une décision

Projet de décision VII/9 sur un mécanisme de réaction rapide chargé de traiter les cas relevant de l'article 3 (par. 8) de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (ECE/MP.PP/2021/19).

d) Renforcement des capacités

Date et heure : Mardi 19 octobre, 17 h 20-18 heures

La Réunion des Parties sera invitée à prendre note du rapport du secrétariat sur certaines des principales activités de renforcement des capacités menées pendant la période intersessions en vue de promouvoir la mise en œuvre plus efficace de la Convention, ainsi que des mesures prises pour coordonner les diverses activités au moyen du cadre de coordination des activités de renforcement des capacités. Les organisations internationales et régionales associées aux activités de renforcement des capacités seront invitées à fournir des précisions sur ces activités. Des représentants de gouvernements et d'organisations seront invités à faire part de leurs vues sur les besoins qui subsistent en matière de renforcement des capacités.

⁴ Des projets de décisions supplémentaires et des rapports complémentaires sur des cas précis relatifs à des questions de respect des dispositions seront finalisés au cours de la période précédant la session. Il n'est donc pas possible de présenter une liste complète de ces décisions ou rapports à l'heure actuelle.

La Réunion des Parties sera invitée à examiner les activités entreprises, à fournir des informations en retour sur les activités et à donner des orientations concernant les activités futures.

Document

Document d'information

Rapport sur les activités de renforcement des capacités (ECE/MP.PP/2021/7).

8. Promotion de la Convention, évolution de la situation et corrélations pertinentes

Date et heure : Mercredi 20 octobre, 10 heures-13 heures

a) Adhésion à la Convention des États extérieurs à la région de la Commission économique pour l'Europe

Date et heure : Mercredi 20 octobre, 10 heures-10 h 45

Le Secrétariat rendra compte des demandes d'adhésion de la part d'États non membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) soumises à la Réunion des Parties.

Les Parties, les signataires et les parties prenantes seront invités à communiquer des informations sur les activités liées à la promotion de l'adhésion à la Convention d'États extérieurs à la région de la CEE.

La Réunion des Parties sera invitée à examiner et à adopter provisoirement un projet de décisions sur l'adhésion de la Guinée-Bissau.

Document

Texte devant faire l'objet d'une décision

Projet de décision VII/10 sur l'adhésion de la Guinée-Bissau à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (ECE/MP.PP/2021/21).

b) Promotion des principes de la Convention

Date et heure : Mercredi 20 octobre, 10 h 45-11 h 30

Le Président de la séance thématique sur la promotion des principes de la Convention dans les instances internationales, organisée dans le cadre des réunions du Groupe de travail des Parties, donnera un aperçu des activités pertinentes menées dans ce domaine depuis la sixième session de la Réunion des Parties.

Les Parties, les signataires et d'autres parties prenantes seront invités à communiquer des informations sur les activités en relation avec ce domaine d'activité.

La Réunion des Parties sera invitée à examiner les travaux entrepris, à remédier aux problèmes qui pourraient se poser et à donner des orientations concernant les futurs travaux en matière de promotion des principes de la Convention.

La Réunion des Parties sera invitée à examiner et à adopter provisoirement un projet de décision sur les moyens de promouvoir l'application des principes de la Convention dans les instances internationales.

Documents

Texte devant faire l'objet d'une décision

Projet de décision VII/4 sur les moyens de promouvoir l'application des principes de la Convention dans les instances internationales (ECE/MP.PP/2021/11).

Documents d'information

Rapport du Groupe de travail des Parties sur sa vingt-deuxième réunion (ECE/MP.PP/WG.1/2018/2) ;

Rapport du Groupe de travail des Parties sur sa vingt-troisième réunion (ECE/MP.PP/WG.1/2019/2) ;

Rapport du Groupe de travail des Parties sur sa vingt-quatrième réunion (ECE/MP.PP/WG.1/2020/2) ;

Rapport du Groupe de travail des Parties sur sa vingt-cinquième réunion (ECE/MP.PP/WG.1/2021/2, à paraître).

c) Synergies entre la Convention, d'autres accords multilatéraux pertinents relatifs à l'environnement et d'autres partenaires

Date et heure : Mercredi 20 octobre, 11 h 30-12 h 10

La Réunion des Parties sera invitée à examiner les informations fournies par le secrétariat et les représentants d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres partenaires sur les activités en cours ou prévues, et à étudier les moyens de continuer à promouvoir les synergies entre la Convention et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement.

d) Évolution mondiale et régionale en ce qui concerne les questions se rapportant au Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement

Date et heure : Mercredi 20 octobre, 12 h 10-12 h 30

Les Parties, les signataires, les autres États et d'autres parties prenantes seront invités à fournir des informations sur les activités en cours ou prévues se rapportant au Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.

La Réunion des Parties sera invitée à examiner les informations fournies.

e) Communication des dernières informations sur les initiatives du Programme des Nations Unies pour l'environnement en matière d'accès à l'information, de participation du public et d'accès à la justice en matière d'environnement

Date et heure : Mercredi 20 octobre, 12 h 30-13 heures

La Réunion des Parties est appelée à examiner les informations communiquées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement sur ses initiatives en matière d'accès à l'information, de participation du public et d'accès à la justice en matière d'environnement, ainsi qu'à étudier les moyens de promouvoir les synergies avec les activités pertinentes menées au titre de la Convention d'Aarhus.

9. Programme de travail et fonctionnement de la Convention

Date et heure : Mercredi 20 octobre, 15 heures-17 h 20

a) Mise en œuvre du Programme de travail pour 2018-2021

Date et heure : Mercredi 20 octobre, 15 heures-15 h 30

La Réunion des Parties sera invitée à examiner, en se fondant sur les rapports établis par le secrétariat, la mise en œuvre du programme de travail pour 2018-2021 et l'utilisation des fonds versés pour la période 2018-2021.

Documents

Documents d'information

Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail pour 2018-2021 (ECE/MP.PP/2021/3) ;

Rapport sur les contributions et les dépenses liées à la mise en œuvre du programme de travail pour 2018-2021 (ECE/MP.PP/2021/4).

b) Futur programme de travail pour 2022-2025

Date et heure : Mercredi 20 octobre, 15 h 30-16 h 10

La Réunion des Parties sera invitée à examiner et à adopter provisoirement un projet de décision concernant le programme de travail pour 2022-2025.

Les Parties, les signataires et les autres États intéressés devraient avoir informé le secrétariat avant la réunion de leur intention de contribuer aux ressources financières de la Convention.

Le secrétariat rendra compte à la Réunion des Parties des renseignements reçus et les délégations seront invitées à communiquer toute information supplémentaire éventuelle.

Document

Texte devant faire l'objet d'une décision

Projet de décision VII/5 sur le programme de travail pour 2022-2025 (ECE/MP.PP/2021/12).

c) Plan stratégique pour 2022-2030

Date et heure : Mercredi 20 octobre, 16 h 10-16 h 40

La Réunion des Parties sera invitée à examiner et à adopter provisoirement un projet de décision sur le Plan stratégique pour 2022-2030.

Document

Texte devant faire l'objet d'une prise de décisions

Projet de décision VII/11 sur le Plan stratégique pour 2022-2030 (ECE/MP.PP/2021/22).

d) Arrangements financiers

Date et heure : Mercredi 20 octobre, 16 h 40-17 h 20

La Réunion des Parties sera invitée à examiner et à adopter provisoirement un projet de décision sur les arrangements financiers.

Document

Texte devant faire l'objet d'une décision

Projet de décision VII/6 sur les arrangements financiers au titre de la Convention (ECE/MP.PP/2021/13).

10. Rapport sur la vérification des pouvoirs des Parties à la Convention

Date et heure : Mercredi 20 octobre, 17 h 20-17 h 30

La Réunion des Parties sera invitée à adopter le rapport sur les pouvoirs, établis par son bureau conformément à l'article 17 du règlement intérieur (ECE/MP.PP/2/Add.2, annexe).

11. Élection du (de la) président(e), des vice-président(e)s et des autres membres du Bureau

Date et heure : Mercredi 20 octobre, 17 h 30-17 h 40

La Réunion des Parties est appelée à élire un(e) président(e) et deux vice-président(e)s parmi les représentant(e)s des Parties présentes à la réunion conformément à l'article 18 du règlement intérieur. Elle est appelée également à élire les autres membres du Bureau parmi les représentant(e)s des Parties conformément à l'article 22 (par. 1 b)) du règlement intérieur.

Les ONG ayant vocation à promouvoir la protection de l'environnement et le développement durable et s'y employant activement devraient désigner un(e) représentant(e) pour participer aux réunions du Bureau en qualité d'observateurs, conformément à l'article 22 (par. 2 et 4) du règlement intérieur.

12. Date et lieu de la huitième session ordinaire

Date et heure : Mercredi 20 octobre, 17 h 40-17 h 50

La Réunion des Parties devrait prendre une décision préliminaire concernant la date et le lieu de sa huitième session ordinaire. Les Parties, actuelles et à venir, sont invitées à envisager d'accueillir cette réunion et à informer à l'avance le secrétariat de toute proposition qu'elles pourraient avoir l'intention de faire à cet égard.

13. Questions diverses

Date et heure : Mercredi 20 octobre, 17 h 50-18 heures

Les délégations qui souhaitent proposer l'examen de questions au titre de ce point sont priées d'en informer le secrétariat dans les meilleurs délais.

III. Organisation des travaux

<i>Date et heure</i>	<i>N°</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
----------------------	-----------	---------------------------------

Travaux préparatoires

*Lundi 18 octobre,
10 h 00-13 h 00
et 15 h 00-18 h 00*

10 h 00-10 h 10	1	Ouverture des travaux préparatoires
10 h 10-10 h 20	2	Adoption de l'ordre du jour et des règles de fonctionnement visant à faciliter la participation et la prise de décisions à distance
10 h 20-13 h 00	3	Établissement de la version finale des documents en souffrance
13 h 00-15 h 00		Déjeuner
15 h 00-18 h 00	3	Établissement de la version finale des documents en souffrance (<i>suite</i>)

<i>Date et heure</i>	<i>N°</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Débat général		
<i>Mardi 19 octobre,</i> <i>10 h 00-13 h 00</i> <i>et 15 h 00-18 h 00,</i> <i>et mercredi 20 octobre,</i> <i>10 h 00-13 h 00</i> <i>et 15 h 00-18 h 00</i>		
<i>Mardi 19 octobre</i>		
10 h 00-10 h 5	4	Ouverture du débat général
10 h 5-10 h 15	5	État d'avancement des procédures de ratification de la Convention et de l'amendement à la Convention
10 h 15-12 h 40	6	Questions de fond
10 h 15-10 h 50	6 a)	Accès à l'information, y compris aux outils d'information électroniques
10 h 50-11 h 30	6 b)	Participation du public au processus décisionnel
11 h 30-12 h 10	6 c)	Accès à la justice
12 h 10-12 h 40	6 d)	Organismes génétiquement modifiés
12 h 40-13 h 00 et 15 h 00-18 h 00	7	Procédures et mécanismes facilitant la mise en œuvre de la Convention
12 h 40-13 h 00	7 a)	Mécanisme d'établissement des rapports
13 h 00-15 h 00		Déjeuner
15 h 00-15 h 20	7 a)	Mécanisme d'établissement des rapports (<i>suite</i>)
15 h 20-16 h 20	7 b)	Mécanisme d'examen du respect des dispositions
16 h 20-17 h 20	7 c)	Mécanisme de réaction rapide chargé de traiter les cas relevant de l'article 3 (par. 8) de la Convention
17 h 20-18 h 00	7 d)	Renforcement des capacités
<i>Mercredi 20 octobre</i>		
10 h 00-13 h 00	8	Promotion de la Convention, évolution de la situation et corrélations pertinentes
10 h 00-10 h 45	8 a)	Adhésion à la Convention des États extérieurs à la région de la Commission économique pour l'Europe
10 h 45-11 h 30	8 b)	Promotion des principes de la Convention
11 h 30-12 h 10	8 c)	Synergies entre la Convention, d'autres accords multilatéraux pertinents relatifs à l'environnement et d'autres partenaires
12 h 10-12 h 30	8 d)	Évolution mondiale et régionale en ce qui concerne les questions se rapportant au Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement

<i>Date et heure</i>	<i>N°</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
12 h 30-13 h 00	8 e)	Communication des dernières informations sur les initiatives du Programme des Nations Unies pour l'environnement en matière d'accès à l'information, de participation du public et d'accès à la justice en matière d'environnement
13 h 00-15 h 00		Déjeuner
15 h 00-17 h 20	9	Programme de travail et fonctionnement de la Convention
15 h 00-15 h 30	9 a)	Mise en œuvre du Programme de travail pour 2018-2021
15 h 30-16 h 10	9 b)	Futur programme de travail pour 2022-2025
16 h 10-16 h 40	9 c)	Plan stratégique pour 2022-2030
16 h 40-17 h 20	9 d)	Arrangements financiers
17 h 20-17 h 30	10	Rapport sur la vérification des pouvoirs des Parties à la Convention
17 h 30-17 h 40	11	Élection du (de la) président(e), des vice-président(e)s et des autres membres du Bureau
17 h 40-17 h 50	12	Date et lieu de la huitième session ordinaire
17 h 50-18 h 00	13	Questions diverses
